

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS DE 2015 FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR L'INTERPROFESSION DES APPELLATIONS CIDRICOLES (IDAC)

L'Interprofession des Appellations Cidricoles (IDAC) a demandé l'extension de l'accord interprofessionnel portant sur les cotisations financières pour 2015.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : consultationcvo-boissons-alcoolisees@agriculture.gouv.fr
en indiquant en objet du message «IDAC2015»

- soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, Service de la production agricole, Sous-Direction des produits et des marchés, Bureau du vin et des autres boissons, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

Organisation interprofessionnelle :INTERPROFESSION DES APPELLATIONS CIDRICOLES	
Période : 1^{er} janvier au 31 décembre 2015	
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €
<u>TOTAL BUDGET IDAC 2015</u>	1 041 640*
<i>* 987 850 cotisations 2015+53 790 sur exercices antérieurs</i>	
<u>1. connaissance de la production et des marchés</u>	127 900
Suivi des comptes de vieillissement, statistiques, connaissance des marchés	
<i><u>b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales;</u></i>	
Objet et description de la ou les action(s) :	
<i><u>c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union;</u></i>	
Objet et description de la ou les action(s) :	
<i><u>d) commercialisation;</u></i>	
Objet et description de la ou les action(s) :	
<i><u>e) protection de l'environnement;</u></i>	
Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>f) actions de promotion et de mise en valeur de la production:</u>	807 740
Relations et insertions Presse	163 496
Campagnes d'affichages Calvados et Pommeau	223 329
Trophées de Calvados Nouvelle Vogue	196 910
Campagne Radio Pommeau	13 139
Participation salons et festivals	7 944
Actions France (diverses)	71 563
Campagne Belgique Calvados	131 359
<u>g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques;</u>	
Défense et protection de l'appellation Calvados	6 000
<i><u>h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique;</u></i>	
Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>i) études visant à améliorer la qualité des produits;</u>	100 000
Maitrise Aromatique des Calvados- Expression du fruité Suivi aval qualité du Pommeau et du Calvados Restitution des résultats Amélioration de la stabilité du Pommeau Pommeau – criblage variétal	

j) recherche, en particulier, de méthodes culturelles permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement;

Objet et description de la ou les action(s) :

k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage;

Objet et description de la ou les action(s) :

l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits;

Objet et description de la ou les action(s) :

m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments;

Objet et description de la ou les action(s) :

n) gestion des sous-produits.

Objet et description de la ou les action(s) :

II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés

(taux de CVO, répartition des appellations par groupe le cas échéant, assiette, opérateur qui supporte le paiement)

CVE HT assujettie

CVE non assujettie

1. Calvados, Calvados Pays d'Auge et Calvados Domfrontais

38.50 €/hl.ap + tva

7.80 €/hl.ap

Cotisations sur les volumes excédant 3HLAP /an faisant l'objet d'une livraison à un acheteur non titulaire d'un compte de vieillissement. A la charge des producteurs agricoles, industriels, négociants-éleveurs et coopératives

27.29 €/hl + tva

3.50€/hl

2. Pommeau de Normandie, Pommeau de Bretagne et Pommeau du Maine

Cotisations sur les volumes faisant l'objet d'une première livraison après fabrication. A la charge des élaborateurs

0.041€/litre + tva

0.019 €/litre

3. Cidre AOP Pays d'Auge

Cotisations sur les volumes faisant l'objet d'une première livraison après fabrication. A la charge des producteurs agricoles, industriels, négociants-éleveurs et coopératives

0.044€/litre +tva

0.006€/litre

4. Cidre AOP Cornouaille

Cotisations sur les volumes faisant l'objet d'une première livraison après fabrication. A la charge des producteurs agricoles, industriels, négociants-éleveurs et coopératives

signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle

